

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 47 Vœu relatif au travail de mémoire autour du 14 juillet 1953.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la tradition d'organisation d'une manifestation des forces politiques et syndicales de gauche, dont le PCF et la CGT, le 14 juillet de chaque année depuis 1935 ;

Considérant les événements autour de la manifestation organisée par le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques, mouvement indépendantiste algérien, le 14 juillet 1953 ;

Considérant qu'à l'issue de la manifestation, place de la Nation, sept manifestants sont tués par la police parisienne, dont six militants algériens du MTLD et un militant de la CGT de la métallurgie préposé au service d'ordre ;

Considérant ces 7 manifestants tombés sous les balles de la police : Amar TABJADI, 26 ans, Abdallah BACHA, 25 ans, Larbi DAOUI, 27 ans, Abdelkader DRANIS, 31 ans, Mohammed Isidore ILLOUL, 20 ans, Medjen TAHAR, blessé par deux balles, Maurice LUROT, 40 ans ;

Considérant que ces événements demeurent méconnus ;

Considérant que les revendications portées au cours de cette manifestation et le traitement policier qui s'en est suivi peuvent être considérés comme l'un des prémices de l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 et des huit années de guerre qui ont suivi ce drame ;

Considérant que cette journée tragique fait partie de l'histoire de notre capitale et de notre pays ;

Considérant qu'au même titre que d'autres événements, la journée du 14 juillet 1953 a droit au travail de mémoire ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche,

Demande que :

Une plaque commémorant les événements du 14 juillet 1953 soit apposée place de la Nation.